

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE/SECTEUR URBANISME**

ARR2021\_ 0009

**ARRÊTÉ**

**OBJET : IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DÉPISTAGE VIH ET HÉPATITE C LES VENDREDI 5 FÉVRIER, 23 AVRIL, 25 JUIN, 10 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE, 19 NOVEMBRE, 10 DÉCEMBRE 2021 ET LES MERCREDI 3 MARS ET 28 JUILLET 2021 DE 13H A 18H, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE A L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté préfectoral n°289 du 17 octobre 2020 portant mesures de police dans le département de Seine-et-Marne en vue de ralentir la propagation du virus Covid-19,

**VU** la demande en date du 11 janvier 2021, présentée par l'Association AIDES Seine-et-Marne représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 allée Montesquieu à Noisiel (77186), d'organiser neuf journées d'information et de dépistage du VIH et de la hépatite C, les vendredi 5 février, 23 avril, 25 juin, 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 10 décembre 2021 et les mercredi 3 mars et 28 juillet 2021 de 13h à 18h,

**CONSIDÉRANT** que, pour une meilleure visibilité de l'action, il est nécessaire d'implanter un stand d'information à la sortie de la gare RER à Noisiel (77186),

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

**CONSIDÉRANT** toutefois que, pour le bon déroulement de ces journées, il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : l'Association AIDES Seine-et-Marne représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 allée Montesquieu à Noisiel (77186), est

1/3



# VILLE DE NOISIEL

0009

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DÉPISTAGE VIH ET HÉPATITE C LES VENDREDI 5 FÉVRIER, 23 AVRIL, 25 JUIN, 10 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE, 19 NOVEMBRE, 10 DÉCEMBRE 2021 ET LES MERCREDI 3 MARS ET 28 JUILLET 2021 DE 13H A 18H, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE A L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186). »

autorisée à organiser neuf journées d'information et de dépistage du VIH et de l'Hépatite C les vendredi 5 février, 23 avril, 25 juin, 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 10 décembre 2021 et les mercredi 3 mars et 28 juillet 2021 de 13h à 18h et à implanter un stand d'information à la sortie de la Gare RER à Noisiel face à l'Allée Jean Paul Sartre.

**ARTICLE 2** : L'installation du stand est placée sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 3** : L'organisation de ces journées d'information et de dépistage du VIH et de l'Hépatite C est placée sous la pleine responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 4** : Il appartient au demandeur de veiller au respect des mesures sanitaires actuellement en vigueur.

**ARTICLE 5** : Ces journées d'information et de dépistage du VIH et de l'Hépatite C devront gêner le moins possible la circulation des usagers de la gare RER.

**ARTICLE 6** : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de ces journées d'information et de dépistage.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation par le demandeur.

**ARTICLE 8** : La remise en état des lieux devra être effectuée par le demandeur dès la fin de ces journées d'information et de dépistage.

**ARTICLE 9** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne
  - Mme le directeur général des services
  - Bénéficiaire de l'autorisation,
  - La Police Municipale,
  - Service Communication.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 11** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_0009

Portant « IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DÉPISTAGE VIH ET HÉPATITE C LES VENDREDI 5 FÉVRIER, 23 AVRIL, 25 JUIN, 10 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE, 19 NOVEMBRE, 10 DÉCEMBRE 2021 ET LES MERCREDI 3 MARS ET 28 JUILLET 2021 DE 13H A 18H, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE A L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186). »

Fait à Noisiel, le 27/01/2021



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 28 JAN. 2021

Affiché en Mairie le 28 JAN. 2021

Publié au Recueil des Actes Administratifs le 28 JAN. 2021

Notifié le 28 JAN. 2021

